

Charte Multimédia Médiathèque de Pirey

Règlement interne pour la consultation d'Internet à la médiathèque

Dans le cadre de sa mission de diffusion de l'information et d'accès à la culture, la médiathèque propose l'accès aux sites Web comme d'autres supports d'information.

Internet en médiathèque est une source de documentation très importante et intéressante. La consultation à des fins documentaires est une des missions des bibliothèques.

Article 1 - Modalités d'inscription

L'utilisateur est tenu de prendre connaissance et de signer la présente charte avant sa première connexion.

Internet est accessible aux adultes et aux mineurs scolarisés en cycle secondaire. Les enfants scolarisés en primaire devront être accompagnés d'un adulte. Les utilisateurs mineurs doivent venir accompagnés de leurs parents pour la signature de la présente charte.

Article 2 - Modalités d'utilisation

Les différents services Internet sont accessibles après signature de la charte Internet. Il n'est pas nécessaire d'être abonné à la bibliothèque pour consulter Internet. Avant chaque consultation, l'utilisateur doit se présenter au personnel de l'accueil. Avant de quitter l'ordinateur, l'utilisateur doit penser à se déconnecter et à revenir à la page d'accueil.

Article 3 - Internet

L'utilisation d'Internet est prioritairement réservée à la recherche documentaire et à la consultation de sites Web. Certaines fonctions du navigateur sont limitées.

Vous avez accès : - aux sites Web. - à la messagerie électronique gratuite. - aux forums de discussions (avec un droit de réserve de la bibliothèque). - aux jeux en ligne. - toute sorte de commerce est sous la stricte responsabilité de l'utilisateur.

Accès interdits : - Chat et messagerie instantanée (ex : Messenger, skype...) - Création de blog pour les moins de 18 ans. - Création et consultation de boîte e-mail pour les moins de 14 ans. - Il est interdit de donner l'adresse électronique de la bibliothèque pour toute communication avec un site.

Article 4 - Sauvegarde

Il est possible de sauvegarder des documents sur une clé USB fournie par l'utilisateur, après passage à l'antivirus et formatage pour détruire les virus éventuels. Il est possible d'apporter des documents personnels sur différents supports de stockage (clé USB, CDROM...) après passage à l'antivirus.

Article 5 - Téléchargements

Il est possible de télécharger des données et des documents uniquement sur clé USB après autorisation du personnel.

Article 6 - Matériel

L'utilisateur s'engage à n'utiliser que les moyens et les logiciels mis à sa disposition et à ne pas intervenir de quelque façon que ce soit sur les outils et les paramètres installés sur le matériel. L'utilisateur est responsable du matériel et de l'équipement. Il s'engage à rembourser toute détérioration due à une mauvaise utilisation.

Article 7- Horaire du service

L'accès à Internet est possible aux mêmes horaires que la médiathèque

Article 8 - Assistance ponctuelle

Le personnel de la bibliothèque se tient à la disposition du public pour une assistance ponctuelle (aide à la recherche documentaire, familiarisation avec l'outil Internet).

Article 9 - Responsabilité de l'utilisateur, déontologie et légalité

L'accès aux sites Internet portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'être humain est totalement interdit (pornographie, pédophilie, racisme, violence gratuite, secte, etc.)

L'utilisation d'Internet au sein de la médiathèque doit être conforme à la législation en vigueur, notamment sur le droit d'auteur.

La consultation de sites contraires à la législation française n'est pas admise. Le personnel se réserve le droit de faire cesser la consultation de tout site relatant des informations non conformes aux lois en vigueur.

L'usager est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Les bibliothécaires peuvent venir contrôler en cours d'utilisation les sites consultés.

Article 11 - Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, l'utilisateur sera privé de son droit de consultation d'Internet, voire exclu de l'établissement.

Je soussigné(e)

Reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter en tout point.

Si j'inscris mon enfant mineur j'atteste avoir pris connaissance avec lui de la charte multimédia jeunesse (remise à l'inscription). Et je fais signer également mon enfant ci-dessous.

Date

signature :

CHARTRE MULTIMEDIA JEUNESSE

Article 1 : Comment faire ?

L'accès est gratuit. Il est nécessaire de s'inscrire avec ses parents pour signer la charte. Il faut se présenter à l'accueil avant de s'installer sur un ordinateur.

Article 2 : A chaque consultation

Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte (parent).

Article 3 : Ce que je peux faire :

- * Recherche documentaire (prioritaire).
- * Consulter Internet, naviguer sur le Web.
- * Forums, jeux en ligne (avec accord des bibliothécaires).
- * Sauvegarder et apporter des documents sur clé USB, CD-ROM... après autorisation des bibliothécaires.

Article 4 : Ce que je ne peux pas faire !

- * Chat et messagerie instantanée (Messenger, skype...).
- * Jeux en réseau.
- * Créer un blog.
- * Créer et consulter une boîte e-mail pour les moins de 14 ans.
- * Utiliser l'adresse e-mail de la médiathèque pour communiquer avec un site.

Article 5 : Respect du matériel

Il faut respecter le matériel, ne pas faire de modification. Avant de quitter l'ordinateur, penser à se déconnecter et à revenir à la page d'accueil.

Article 6 : Responsabilités morales

La consultation de sites obscènes, faisant l'apologie de la violence, de la discrimination ou de pratiques illégales est STRICTEMENT INTERDITE. La médiathèque détient la liste des sites consultés tout au long de la journée (vérification du respect des règles, statistiques). Un contrôle peut être effectué pour la vérification des sites consultés.

Article 7 : Radiation

Le non-respect des présentes consignes entraîne immédiatement l'interdiction d'utiliser internet à la médiathèque de manière définitive.